

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion contient l'interprétation de la direction à l'égard du rendement financier de la CVMO pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2019. Tandis que les états financiers présentent les résultats financiers réels, le rapport de gestion explique ces résultats du point de vue de la direction et établit les plans et le budget de la CVMO pour l'exercice à venir.

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers de 2019 de la CVMO et les notes afférentes. Ensemble, le rapport de gestion et les états financiers fournissent des renseignements importants sur le rendement de la CVMO et sur sa capacité à atteindre ses objectifs.

Renseignements importants sur le présent rapport de gestion

- Le présent rapport de gestion a été établi en date du 4 juin 2019.
 - Les termes « nous », « notre » et « CVMO » désignent la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.
 - Le rapport de gestion contient de l'information et des énoncés prospectifs concernant les stratégies, les objectifs ainsi que les activités et les résultats financiers prévus, qui s'appuient sur les perspectives actuelles de la CVMO en ce qui a trait au rendement financier et aux événements à venir. Les principaux risques et les principales incertitudes sont abordés dans la section Risques et gestion des risques du présent rapport de gestion. Toutefois, certains risques et certaines incertitudes échappent au contrôle de la CVMO et sont difficiles à prévoir. Les résultats futurs réels peuvent différer considérablement des attentes formulées de façon explicite ou implicite dans le présent rapport de gestion.
 - Les mots « croire », « planifier », « prévoir », « estimer », « s'attendre à » ou « anticiper » et les expressions semblables, ainsi que l'utilisation de verbes au futur ou au conditionnel, tels que « devrait », « devra » et « pourrait », permettent souvent de reconnaître les énoncés prospectifs.
 - Les mots « plan » et « budget » sont synonymes dans le présent rapport de gestion et sont utilisés de façon interchangeable. Les deux mots décrivent les produits et les charges prévus au budget pour l'exercice en question.
 - À moins d'indication contraire, le renvoi à une année se rapporte à l'exercice de la CVMO qui s'est terminé le 31 mars.
 - Les notes afférentes aux états financiers désignent les notes afférentes aux états financiers de 2019 de la CVMO.
 - Tous les renseignements financiers se rapportant aux exercices 2018 et 2019 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les notes afférentes aux états financiers, notamment la note 2 *Base de présentation*, la note 3 *Principales méthodes comptables* et la note 21 *Prises de position comptables*.
 - Les montants présentés dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.
 - En raison de l'arrondissement, certains écarts peuvent ne pas se rapprocher de l'analyse des éléments groupés et certaines analyses des éléments peuvent en différer.
-

À propos de la CVMO

Résumé du rôle, du mandat et des objectifs de la CVMO

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est chargée de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario. Elle est une société d'État indépendante autofinancée de la province de l'Ontario. Ses pouvoirs lui sont accordés en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* (Ontario) et de certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions*. Elle fonctionne indépendamment du gouvernement et se finance au moyen des droits que versent les participants au marché. Elle est responsable devant l'Assemblée législative par l'intermédiaire du ministre des Finances.

Elle utilise ses pouvoirs d'établissement de règles et d'application de la loi pour protéger les investisseurs, décourager l'inconduite et réglementer les participants aux marchés financiers de l'Ontario. La CVMO supervise les activités des marchés, des organismes d'autoréglementation (OAR), des agences de compensation et des fonds de protection des épargnants de l'Ontario. Elle travaille afin de réglementer les participants au marché, y compris : les sociétés et les particuliers qui vendent des valeurs mobilières et des produits dérivés, les sociétés qui offrent des conseils en matière de placement en Ontario et les sociétés ouvertes.

Elle exerce ses activités sous la direction de la Commission. La Commission assume deux rôles connexes, mais indépendants. Elle agit à titre de conseil d'administration de la CVMO et exerce une fonction de réglementation qui comprend l'élaboration de règles et de politiques ainsi que l'arbitrage d'instances administratives.

La CVMO est un membre actif des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), qui constitue un forum des 13 organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières des provinces et des territoires du Canada. Les ACVM s'efforcent de favoriser un cadre de réglementation des valeurs mobilières coordonné et moderne à l'échelle nationale.

La CVMO contribue également au programme international de réglementation des valeurs mobilières en participant activement aux activités de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et d'autres organismes internationaux.

Mandat

Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, de favoriser des marchés financiers justes et efficaces et la confiance à l'égard de ces marchés ainsi que de contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique.

Vision

Être un organisme de réglementation des valeurs mobilières réactif et efficace qui favorise une culture empreinte d'intégrité et de conformité suscitant la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers.

Objectifs

1. **Offrir une solide protection aux investisseurs.**
2. **Mettre en place une réglementation adaptable.**
3. **Établir un régime efficace de conformité, de surveillance et d'application de la loi.**
4. **Promouvoir la stabilité financière grâce à une surveillance efficace.**
5. **Être un organisme innovant, responsable et efficient.**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les objectifs de la CVMO, veuillez consulter son énoncé de priorités à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

Régime coopératif en matière de réglementation des marchés des capitaux (OCRMC)

La CVMO joue un rôle consultatif important auprès du ministère des Finances de l'Ontario en ce qui a trait au projet d'élaboration du RCRMC. Le RCRMC est une initiative importante des gouvernements de l'Ontario, de la Colombie-Britannique (C.-B.), de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick (N.-B.), de la Nouvelle-Écosse (N.-É.), de l'Île-du-Prince-Édouard (I.-P.-É.), du Yukon et du Canada. En août 2015, les ministres responsables de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Yukon ont publié aux fins de commentaires une version révisée de l'avant-projet de loi sur les marchés des capitaux provinciale/territoriale, du projet de réglementation et des documents connexes. Le RCRMC, une fois mis sur pied, dirigerait la loi sur les marchés des capitaux provinciale territoriale et un seul ensemble de règlements.

Le conseil d'administration initial du RCRMC a été annoncé le 22 juillet 2016. Le conseil a désigné le premier régulateur en chef du RCRMC le 17 novembre 2016. Le 22 mars 2018, la Cour suprême du Canada a tenu une audience pour

examiner la constitutionnalité de l'initiative proposée et de la loi fédérale proposée conformément à deux questions qui lui ont été posées : 1) le protocole d'accord conclu par les parties concernant le RCRMC a-t-il contrevenu au principe de souveraineté du Parlement et 2) l'ébauche de la loi fédérale intitulée « Loi sur la stabilité des marchés des capitaux » excède-t-elle la compétence du Parlement du Canada? Dans une décision rendue le 9 novembre 2018, la Cour a confirmé à l'unanimité la constitutionnalité du RCRMC en répondant aux deux questions en faveur de l'initiative.

En 2019, la CVMO a affecté environ 0,1 million de dollars en ressources humaines, en plus des 4,8 millions de dollars dépensés entre 2014 et 2018, pour un total de 4,9 millions de dollars à la création du RCRMC et à la transition vers cet organisme de réglementation. Ces montants n'incluent pas le temps de la haute direction de la CVMO qui ont siégé au comité chargé de superviser la transition au RCRMC et qui prennent part d'autres façons à ce projet.

Faits saillants financiers

Résumé des résultats financiers et discussion sur les produits et les charges

À titre de société d'État autofinancée, la CVMO fonctionne selon un système de récupération des coûts. Le graphique ci-dessous fournit une comparaison des résultats des trois dernières années. À la fin de l'exercice 2019, l'excédent général était de 67,5 millions de dollars, une augmentation de 11,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le total des produits était 3,6 % plus élevé que celui de l'exercice précédent, et les charges totales étaient 8,2 % plus élevées par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits s'explique principalement par les droits de participation en raison de la croissance des revenus des personnes ou compagnies inscrites. Les charges ont augmenté principalement dans les salaires et avantages sociaux et les services professionnels. On a observé une augmentation dans les salaires et avantages sociaux en raison de ce qui suit : les embauches dans les domaines prioritaires, la hausse des dépenses associées à la cessation d'emploi et un nombre de postes à pourvoir moins élevé par rapport à l'exercice précédent. Les services professionnels ont augmenté en raison des dépenses associées à la mise au point

d'un système intégré de gestion des cas fondé sur des données, ainsi que de services juridiques et de recouvrement.

L'excédent général devrait diminuer puisque les produits devraient augmenter légèrement au cours des prochains exercices, tandis que les investissements importants continueront de fournir une surveillance de la réglementation fondée sur les données probantes et axée sur les risques. Les dépenses en immobilisations devraient également croître afin de soutenir ces initiatives stratégiques et contribuer à la rénovation des installations.

L'actif total a augmenté de 63,9 millions de dollars de 2018 à 2019, en raison surtout d'une hausse des fonds détenus en vertu d'opérations, de règlements et d'ordonnances désignés, et de l'excédent des produits sur les charges. Le passif total a lui aussi augmenté d'environ 52,2 millions de dollars principalement en raison d'une hausse des fonds détenus en vertu d'opérations, de règlements et d'ordonnances désignés qui seront distribués conformément à l'alinéa 3.4 (2) b) de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario.

Les conditions et les tendances du marché ont une incidence directe sur les activités et les produits de la CVMO. Les produits au titre des droits de la CVMO fluctuent en fonction de l'activité du marché.

(en milliers)	2019	2018	2017
Produits	129 353 \$	124 819 \$	119 927 \$
Charges	121 651	112 381	110 082
Excédent des produits sur les charges (avant les recouvrements)	7 701	12 438	9 845
Recouvrement du produit de l'assurance, déduction faite des pertes sur cession d'actifs	471	521	—
Recouvrement des coûts d'application de la loi	2 563	854	160
Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs	1 130	1 475	1 471
Excédent des produits sur les charges	11 865 \$	15 288 \$	11 476 \$
Excédent	67 516 \$	55 787 \$	40 613 \$
Immobilisations corporelles et incorporelles (achats)	5 657 \$	3 384 \$	2 743 \$
Actif total	340 233 \$	276 319 \$	254 052 \$
Passif total	252 717 \$	200 533 \$	193 440 \$

À propos des droits de la CVMO

Les activités de la CVMO sont financées par les droits versés par les participants au marché. Notre structure tarifaire est conçue de manière à récupérer les coûts et est énoncée dans la Règle 13-502 de la CVMO sur les droits et la Règle 13-503 de la CVMO sur la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises*. La Commission avait prévu de mettre en œuvre les modifications relatives à la règle sur les droits en avril 2020, compte tenu de l'excédent existant, des niveaux projetés des produits et des charges, des dépenses en immobilisations et du niveau de liquidités requis pour financer les activités pendant les replis des marchés. À la lumière de l'engagement de la CVMO visant à réduire le fardeau réglementaire, une analyse des changements prévus est en cours afin d'évaluer correctement les répercussions sur les prévisions de produits futures pour assurer la pertinence des droits. Par conséquent, avril 2021 est la date de mise en œuvre ciblée pour les nouvelles règles sur les droits. Des mesures particulières prises dans le cadre de l'initiative de réduction du fardeau réglementaire peuvent être présentées avant la mise en œuvre des nouvelles règles tarifaires.

- On perçoit des **droits de participation** en fonction de l'utilisation des marchés financiers de l'Ontario faite par les participants. Ces droits couvrent le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités particulières des participants au marché. On calcule les droits à l'aide d'une structure progressive qui s'appuie sur la capitalisation boursière moyenne

des émetteurs et les revenus des personnes ou compagnies inscrites. On impose les droits de participation aux entités réglementées particulières en fonction de leur part du marché ou d'un taux fixe. Le fondement du calcul des droits de participation est sur l'exercice le plus récent des participants au marché. Le moment de la constatation des produits au titre des droits de participation a une incidence sur les flux de trésorerie. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Liquidités et situation financière.

- On perçoit des **droits d'activité** lorsque les participants au marché déposent des documents, comme des prospectus et d'autres documents d'information, ainsi que des demandes d'inscription et de dispense discrétionnaire; ces droits sont établis de manière à tenir compte des coûts associés à la prestation des services en question. On perçoit également des droits d'activité pour des demandes comme des changements à une inscription ou des recherches dans les dossiers. Il s'agit de droits à taux fixe établis en fonction d'une estimation du coût direct auquel se chiffre l'examen des documents par le personnel de la CVMO et les réponses aux demandes.
 - On perçoit des **frais de retard** lorsque les participants au marché soumettent des documents devant être déposés après les dates limites de dépôt applicables et (ou) lorsqu'ils paient en retard les droits relatifs au dépôt d'un document.
-

RAPPORT DE GESTION

Produits

Les produits totaux de 129,4 millions de dollars représentent une hausse de 4,5 millions de dollars (3,6 %) par rapport à 2018. Au total, les produits de l'exercice ont excédé le budget de 9,4 millions de dollars (7,8 %), en raison surtout d'une hausse des droits de participation et d'activité. Les

droits de participation représentent 59,4 % de l'écart par rapport au budget, les droits d'activité représentent 23,3 % et les produits divers, les droits de dépôt tardif ainsi que les produits d'intérêts représentent le 17,3 % restant.

(en milliers)	Budget	2019	2018	Écart			
				Budget		Exercice précédent	
				\$	%	\$	%
PRODUITS							
Droits de participation	102 518 \$	108 083 \$	104 502 \$	5 565 \$	5,4 %	3 581 \$	3,4 %
Droits d'activité	14 133	16 312	15 648	2 179	15,4 %	664	4,2 %
Droits de dépôt tardif (frais de retard)	2 903	3 716	4 080	813	28,0 %	(364)	-8,9 %
Total des frais	119 554 \$	128 111 \$	124 230 \$	8 557 \$	7,2 %	3 881 \$	3,1 %
Divers	70 \$	156 \$	77 \$	86 \$	122,7 %	79 \$	102,6 %
Produit d'intérêts	366	1 086	512	720	196,7 %	574	112,1 %
Total des produits	119 990 \$	129 353 \$	124 819 \$	9 363 \$	7,8 %	4 534 \$	3,6 %

Droits de participation

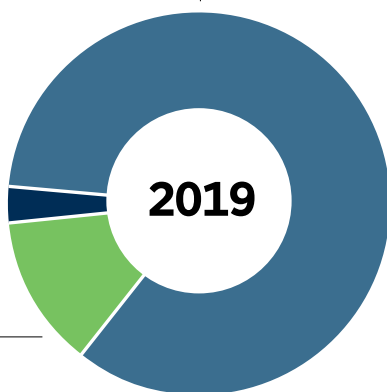
84,4 %

Droits de
dépôt tardif
(frais de retard)

2,9 %

Droits d'activité

12,7 %



Droits de participation

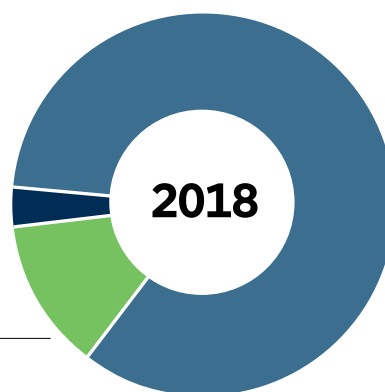
84,1 %

Droits de
dépôt tardif
(frais de retard)

3,3 %

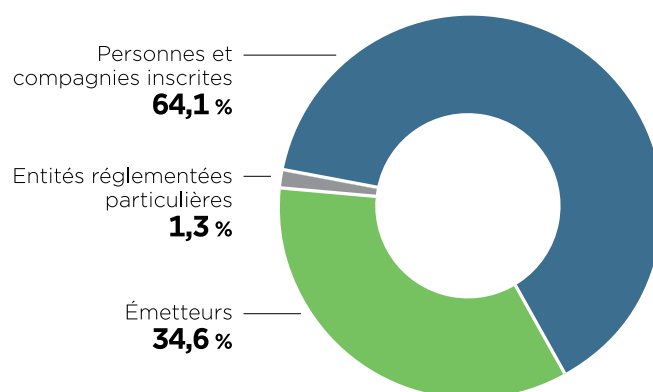
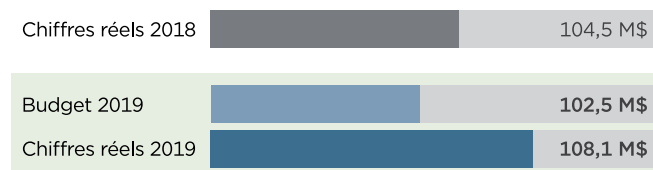
Droits d'activité

12,6 %



Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des produits.

Droits de participation



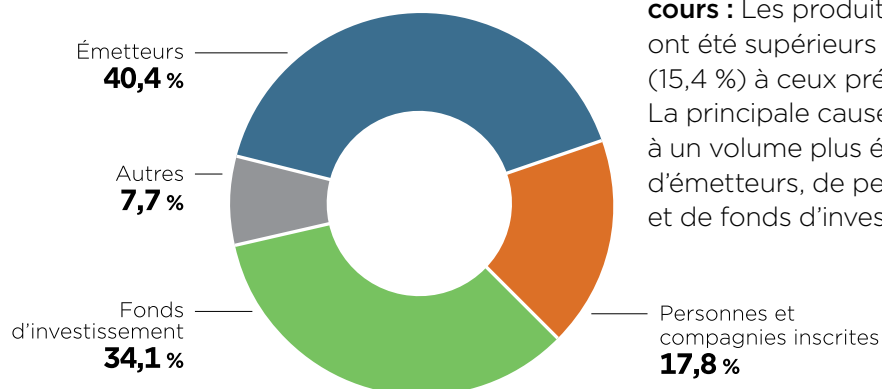
Écart par rapport à l'exercice précédent :

Au total, les produits au titre des droits de participation ont été de 3,6 millions (3,4 %) plus élevés en 2019 comparativement à 2018, principalement en raison de la croissance des produits provenant des grandes personnes et compagnies inscrites, faisant ainsi passer ces sociétés à un niveau supérieur dans la grille des droits de participation.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours :

Les produits au titre des droits de participation ont été supérieurs de 5,6 millions de dollars (5,4 %) à ceux prévus pour 2019. Cette situation est principalement attribuable à une hausse des droits de participation des personnes et compagnies inscrites de 4,5 millions de dollars (7,0 %) et des droits de participation des émetteurs de 1,2 million de dollars (3,2 %).

Droits d'activité



Écart par rapport à l'exercice précédent :

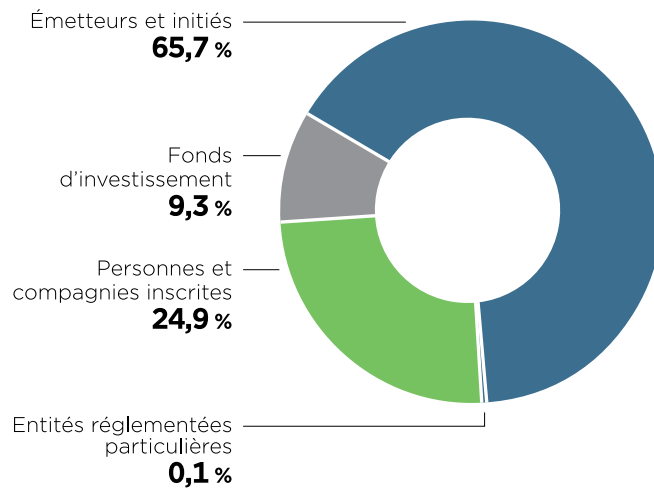
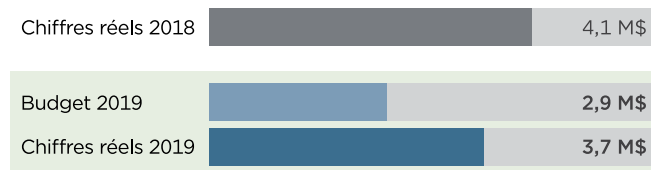
Les produits au titre des droits d'activité ont été supérieurs de 0,7 million de dollars (4,2 %) au cours de l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse de dépôts de prospectus de fonds d'investissement.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours :

Les produits au titre des droits d'activité ont été supérieurs de 2,2 millions de dollars (15,4 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. La principale cause de la hausse est attribuable à un volume plus élevé de dépôts de documents d'émetteurs, de personnes et compagnies inscrites et de fonds d'investissement.

RAPPORT DE GESTION

Frais de retard



Écart par rapport à l'exercice précédent :

Les produits au titre des frais de retard ont été inférieurs de 0,4 million de dollars (8,9 %) à ceux prévus pour l'exercice précédent principalement en raison d'un volume inférieur de dépôts tardifs de documents des compagnies et des personnes inscrites.

Écart par rapport au budget de l'exercice en

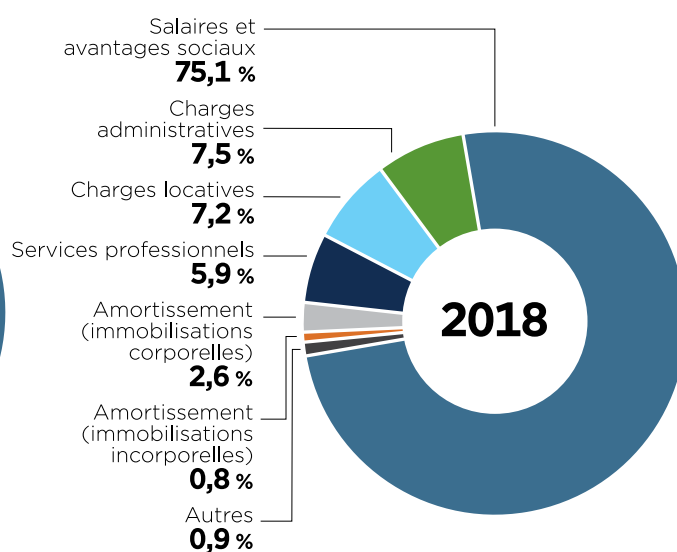
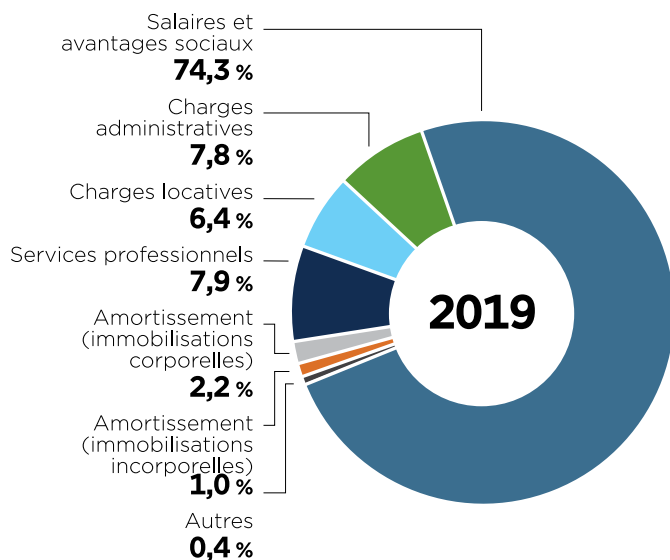
cours : Les produits au titre des frais de retard ont été supérieurs de 0,8 million de dollars (28,0 %) à ceux qui étaient prévus pour l'exercice en cours. Cette situation est principalement attribuable à un volume plus élevé de dépôts tardifs de la part des émetteurs.

Charges

En 2019, nos charges totales étaient de 121,7 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 9,3 millions de dollars (8,2 %) par rapport au montant de 112,4 millions de dollars en 2018 (à l'exclusion du recouvrement). L'augmentation sur 12 mois est principalement attribuable à la hausse des salaires et des avantages sociaux à la suite de nouvelles embauches dans les domaines prioritaires, ainsi qu'à une hausse des services professionnels en

raison de projets de technologies de l'information et de services juridiques externes nécessaires pour appuyer les enquêtes et les recouvrements. La hausse des frais administratifs, en raison de la maintenance des technologies de l'information et du soutien pour le nouveau logiciel, a été en partie compensée par des charges locatives et des autres frais inférieurs, composés principalement des frais de déplacement.

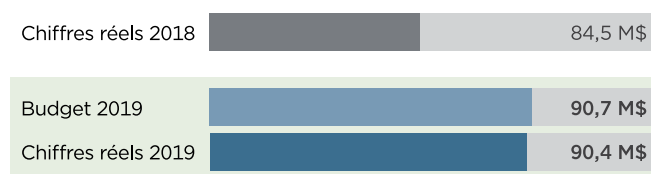
(en milliers)	Budget	2019	2018	Écart			
				Budget		Exercice précédent	
				\$	%	\$	%
Salaires et avantages sociaux	90 705 \$	90 394 \$	84 476 \$	311 \$	0,3 %	(5 918) \$	-7,0 %
Charges administratives	12 088	9 537	8 448	2 551	21,1 %	(1 089)	-12,9 %
Charges locatives	8 148	7 735	8 083	413	5,1 %	348	4,3 %
Services professionnels	12 496	9 576	6 584	2 920	23,4 %	(2 992)	-45,4 %
Amortissement (immobilisations corporelles)	3 320	2 703	2 960	617	18,6 %	257	8,7 %
Amortissement (immobilisations incorporelles)	1 162	1 159	947	3	0,3 %	(212)	-22,4 %
Autres	1 249	547	883	702	56,2 %	336	38,1 %
Total des charges (avant recouvrements)	129 168 \$	121 651 \$	112 381 \$	7 517 \$	5,8 %	(9 270) \$	-8,2 %
Recouvrement du produit de l'assurance, déduction faite des pertes sur cession d'actifs	— \$	(471) \$	(521) \$	471 \$	100,0 %	(50) \$	-9,6 %
Recouvrement des coûts d'application de la loi	(1 000)	(2 563)	(854)	1 563	156,3 %	1 709	200,1 %
Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs	(1 530)	(1 130)	(1 475)	(400)	-26,1 %	(345)	-23,4 %
Total des recouvrements	(2 530) \$	(4 164) \$	(2 850) \$	1 634 \$	64,6 %	1 314 \$	46,1 %
Total des charges (après recouvrements)	126 637 \$	117 487 \$	109 531 \$	9 150 \$	7,2 %	(7 956) \$	-7,3 %



RAPPORT DE GESTION

Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des charges.

Salaires et avantages sociaux

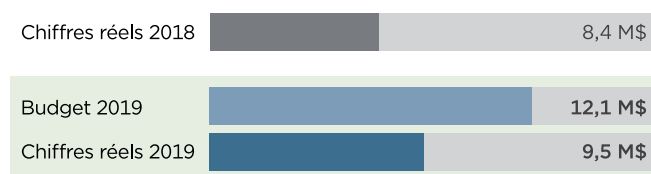


Écart par rapport à l'exercice précédent : Les salaires et les avantages sociaux ont enregistré une hausse de 5,9 millions de dollars (7,0 %) durant l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique surtout par une hausse du nombre moyen de postes et des augmentations salariales appliquées au début de l'exercice. On a ajouté huit postes permanents afin de soutenir les problèmes émergents en matière de réglementation, d'accroître les efforts de recouvrement des sanctions pécuniaires impayées et d'appuyer les initiatives de modernisation technologique. En outre, la CVMO a engagé une hausse des dépenses associées à la cessation d'emploi et a eu un nombre inférieur de postes vacants par rapport à l'année précédente.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les salaires et les avantages sociaux ont été inférieurs de 0,3 million de dollars (0,3 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. Cet écart s'explique principalement par les délais à pourvoir les postes vacants, qui sont en partie compensés par la hausse des dépenses associées à la cessation d'emploi.

Des renseignements sur la composition des charges au chapitre des salaires et avantages sociaux sont présentés à la note 16 des états financiers.

Charges administratives



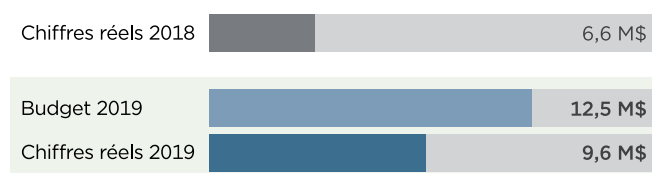
Écart par rapport à l'exercice précédent : Les frais administratifs ont enregistré une hausse de 1,1 million de dollars (12,9 %) au cours de l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent. Cette situation découle de l'augmentation des dépenses associées à la maintenance des technologies de l'information et au soutien d'un nouveau logiciel d'analyse en nuage aux fins de l'application de la loi.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les frais administratifs ont été inférieurs de 2,6 millions de dollars (21,1 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. Cette situation découle de ce qui suit : charges moins élevées de la Commission en raison d'un nombre d'audiences moins élevé pendant l'exercice; dépenses pour les médias et les abonnements des données moins importants; maintenance de la technologie de l'information

moins importante; moins de formations du personnel et de fournitures.

Des renseignements sur la composition des charges engagées dans la catégorie des charges administratives sont présentés à la note 17 des états financiers.

Services professionnels



Écart par rapport à l'exercice précédent :

Les charges des services professionnels ont enregistré une hausse de 3,0 millions de dollars (45,4 %) durant l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent. Cette différence s'explique principalement par une hausse des dépenses pour les projets de technologies de l'information, les services juridiques externes pour soutenir les enquêtes d'application de la loi et les recouvrements de sanctions pécuniaires impayées.

Écart par rapport au budget de l'exercice

en cours : Les charges au titre des services professionnels ont été inférieures de 2,9 millions de dollars (23,4 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. Cette situation est attribuable à l'échéancier des services de recouvrement externes des sanctions pécuniaires impayées, qui représente 0,7 million de dollars. Les économies permanentes découlant des vérifications relatives à l'inscription représentent 0,9 million de dollars. L'écart restant découle à l'échéancier des initiatives de technologie, dont certaines ont auront plutôt lieu pendant l'exercice suivant.

Coûts partagés des ACVM

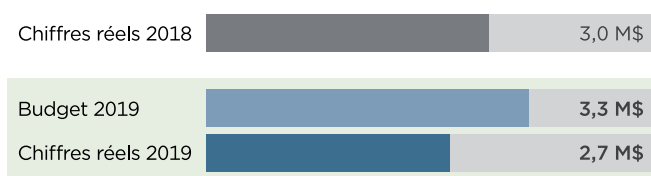
Les coûts partagés des ACVM engagés par la CVMO sont inclus dans les charges des services professionnels. À titre de membre des ACVM, la CVMO paie une partie des coûts de fonctionnement des bureaux des ACVM, ainsi que des projets conjoints des ACVM. En 2019, le total des dépenses des ACVM au titre des projets partagés était de 2,3 millions de dollars (1,9 million de dollars en 2018). De ce montant, la CVMO en a payé 0,9 million de dollars (0,8 million de dollars en 2018). Les coûts partagés des ACVM engagés par la CVMO sont inclus dans les charges des services professionnels.

Les coûts de projet des ACVM sont divisés entre les membres des ACVM en fonction du pourcentage que la population de son territoire de compétence représente sur la population de

RAPPORT DE GESTION

tous les territoires de compétence participants. Le pourcentage de la CVMO est de 38,7 % (38,6 % en 2018). Un secrétariat central coordonne tous les projets des ACVM, y compris l'élaboration de politiques et de règles harmonisées en matière de valeurs mobilières. En 2019, la CVMO a versé une contribution de 0,5 million de dollars (0,5 million de dollars en 2018) afin de soutenir le secrétariat des ACVM.

Amortissement



Écart par rapport à l'exercice précédent : La charge d'amortissement a été inférieure de 0,3 million de dollars (8,7 %) à celle de l'exercice précédent en raison d'un nombre moins élevé d'ajouts et d'une importante cession tard dans l'exercice précédent.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : La charge d'amortissement a été inférieure de 0,6 million de dollars (18,6 %) à celle prévue pour l'exercice en cours en raison du retard des travaux de rénovation des installations.

Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs

Au cours de l'exercice, la CVMO a constaté 1,1 million de dollars au titre du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés. Ces recouvrements sont examinés par le Comité des finances et de l'audit et approuvés une fois par trimestre.

Le sous-alinéa 3.4 (2) b) (ii) de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario établit qu'« en vue de leur utilisation par la Commission [pour] instruire les investisseurs ou améliorer de quelque façon que ce soit les connaissances et l'information des personnes sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des capitaux ».

Recouvrement des coûts d'application de la loi

Les coûts d'application de la loi recouvrés sont comptabilisés en compensation des charges totales à la date du règlement, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant. En 2019, 2,6 millions de dollars en ordonnances ont été comptabilisés (0,9 million de dollars en 2018).

Liquidités et situation financière

Le texte ci-après traite des liquidités, du flux de trésorerie, des activités de financement et des changements dans la situation financière de la CVMO.

Liquidités

En date du 31 mars 2019, la CVMO avait une encaisse de 74,0 millions de dollars (58,9 millions de dollars en 2018) et un actif du fonds de réserve de 20,0 millions de dollars (20,0 millions de dollars en 2018), pour une combinaison de trésorerie et d'équivalents de trésorerie disponibles de 94,0 millions de dollars (78,9 millions de dollars en 2018).

La CVMO détient assez d'encaisse, d'actif de fonds de réserve et d'accès à du crédit afin de s'assurer de disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins prévus en matière de trésorerie.

En date du 31 mars 2019, la CVMO avait un actif à court terme de 79,6 millions de dollars (65,0 millions de dollars en 2018) et un passif à court terme de 20,8 millions de dollars (16,5 millions de dollars en 2018), soit un ratio de liquidité générale de 3,8:1 (3,9:1 en 2018).

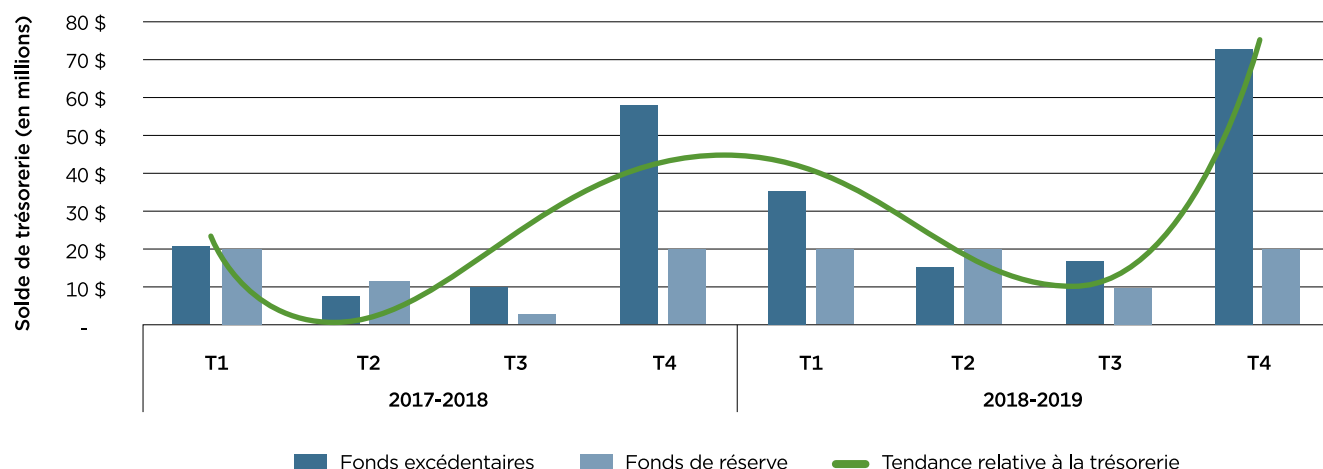
La CVMO utilise des prévisions opérationnelles prospectives sur plusieurs années afin d'anticiper les besoins potentiels en matière de trésorerie.

Flux de trésorerie

En 2019, les flux de trésorerie découlant des activités de fonctionnement ont entraîné une entrée de fonds de 19,3 millions de dollars (18,8 millions de dollars en 2018). En 2019, la CVMO a versé 4,2 millions de dollars (2,2 millions de dollars en 2018) pour des dépenses en immobilisations.

Environ 75 % des produits de la CVMO sont reçus au dernier trimestre de chaque exercice, alors que les charges sont engagées à peu près uniformément au cours de l'exercice. Cet écart temporaire donne habituellement lieu à une réduction des soldes de trésorerie à partir du deuxième trimestre jusqu'au début du quatrième trimestre de chaque exercice. La CVMO possède actuellement deux outils clés afin de gérer cette diminution d'encaisse : une réserve de fonctionnement général de 20,0 millions de dollars et une marge de crédit renouvelable de 52,0 millions de dollars, comme approuvé par le ministre des Finances. La réserve de 20,0 millions de dollars représente environ 2 mois de charges de fonctionnement. Le graphique ci-dessous illustre le caractère saisonnier des flux de trésorerie.

Tendance relative au flux de trésorerie



RAPPORT DE GESTION

En 2019, la CVMO a utilisé 10,0 millions de dollars de l'actif de son fonds de réserve et 0 dollar (0 dollar en 2018) de sa marge de crédit renouvelable pour financer ses activités. Elle a reconstitué l'actif du fonds de réserve de 20,0 millions de dollars au début de janvier 2019 lorsqu'elle a reçu la majorité des droits de participation des compagnies et des personnes inscrites. En 2019, la CVMO n'a pas utilisé la marge de crédit. L'accord régissant la marge de crédit en cours prend fin le 30 juin 2020.

Instruments financiers

La CVMO utilise son encaisse et l'actif d'un fonds de réserve pour gérer ses activités. Les deux sont constatés à leur juste valeur. Se reporter à la note 3(a) des états financiers pour les politiques de comptabilité de la CVMO applicables à ses instruments financiers.

La CVMO agit comme dépositaire des fonds détenus en vertu des règlements et d'ordonnances désignés, ainsi que des fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM. Les deux sont constatés à leur juste valeur. Les fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM comprennent des investissements de 122,8 millions de dollars. La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important découlant de ces investissements parce qu'ils sont rachetables et d'une courte durée et du fait que tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Une analyse complète des risques encourus associés à ces instruments financiers est présentée à la note 4 des états financiers.

Situation financière

	2019	2018	Écart	
			\$	%
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	74 005 \$	58 917 \$	15 088 \$	25,6 %
Comptes clients et autres débiteurs	3 548	3 653	(105)	-2,9 %
Charges payées d'avance	2 002	2 380	(378)	-15,9 %
À long terme				
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés	84 380	42 095	42 285	100,5 %
Fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM	143 054	137 825	5 229	3,8 %
Fonds de réserve	20 000	20 000	—	0,0 %
Immobilisations corporelles	8 224	10 111	(1 887)	-18,7 %
Immobilisations incorporelles	5 020	1 338	3 682	275,2 %
PASSIF				
À court terme				
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	20 839 \$	16 508 \$	4 331 \$	26,2 %
À long terme				
Passif au titre des régimes de retraite	4 444	4 105	339	8,3 %
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés	84 380	42 095	42 285	100,5 %
Fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM	143 054	137 825	5 229	3,8 %

Les comptes clients et autres débiteurs, les comptes fournisseurs et autres créditeurs, ainsi que les charges à payer sont constatés au coût amorti, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme. De plus amples renseignements sur les comptes clients et autres débiteurs sont présentés à la note 5 des états financiers. De plus amples renseignements sur les comptes fournisseurs et autres créditeurs (y compris les charges à payer) sont présentés à la note 11 des états financiers.

La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important.

Le texte ci-après traite des changements importants dans la situation financière de la CVMO.

Actifs

Encaisse



L'encaisse de la CVMO a augmenté de 15,1 millions de dollars (25,6 %) par rapport à 2018 en raison d'un excédent de fonctionnement en 2019 rajusté par des investissements dans les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et divers éléments sans effet sur la trésorerie. En 2019, l'excédent des produits sur les charges était de 11,7 millions de dollars (15,2 millions de dollars en 2018).

Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés



La CVMO peut imposer des sanctions pécuniaires pour des infractions au droit ontarien des valeurs mobilières. Les sanctions reflètent ce que la CVMO croit approprié dans les circonstances, quelle que soit la capacité d'un intimé à payer. Cette pratique vise à décourager d'autres personnes à enfreindre la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario.

La CVMO peut affecter des fonds désignés selon les termes de règlements à l'amiable et d'ordonnances résultant d'instances d'application de la loi, qui seront distribués conformément à l'alinéa 3.4 (2) b) de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario à des tiers ou au profit de ces derniers, ou en vue de leur utilisation par la Commission aux fins d'instruction et d'amélioration des connaissances. Ces fonds sont notamment destinés aux investisseurs lésés dans des dossiers indiqués, aux dénonciateurs ou pour l'instruction des investisseurs.

Comme le démontre le tableau ci-dessous, en 2019, 137,4 millions de dollars en ordonnances ont été imposés (60,4 millions de dollars en 2018). Est incluse dans la somme de 137,4 millions de dollars en ordonnances imposées par la CVMO une ordonnance en vertu de laquelle les intimés ont été tenus d'effectuer directement des paiements aux investisseurs lésés, totalisant 11,0 millions de dollars (48,4 millions de dollars en 2018). Bien que ce montant soit pris en compte dans nos statistiques de sanctions, il ne fait pas partie du solde des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés puisque les montants

(en milliers)

Sanctions pécuniaires totales imposées au cours de l'exercice
Montant total payé ou à payer aux investisseurs
Montant total payé aux dénonciateurs
Montant total recouvré par la CVMO pour l'éducation des investisseurs

	2019	2018
Sanctions pécuniaires totales imposées au cours de l'exercice	137 437 \$	60 449 \$
Montant total payé ou à payer aux investisseurs	12 128	49 466
Montant total payé aux dénonciateurs	7 499	—
Montant total recouvré par la CVMO pour l'éducation des investisseurs	1 146	1 799

RAPPORT DE GESTION

des sont payés par les intimés aux investisseurs directement et non par la CVMO. La CVMO a versé 1,1 million de dollars (1,1 million de dollars en 2018) directement aux investisseurs lésés.

Le 14 juillet 2016, la CVMO a mis sur pied le programme de dénonciation (le « programme »). En vertu du programme, les dénonciateurs peuvent être admissibles à des récompenses allant de 5 % à 15 % des sanctions pécuniaires totales imposées et (ou) des paiements volontaires effectués, si les renseignements soumis permettent d'introduire une instance administrative où ces montants s'élèvent à 1 million de dollars ou plus. Le montant maximal de la récompense a été fixé à 1,5 million de dollars dans les cas où les sanctions pécuniaires et (ou) les paiements volontaires ne sont pas recouvrés et à 5 millions de dollars lorsque ces montants ont été recouvrés. Les dénonciateurs seront payés grâce aux fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés. En 2019, la CVMO a versé 7,5 millions de dollars aux dénonciateurs (0 dollar en 2018).

Conformément à la décision de son conseil d'administration, la CVMO a recouvré 1,1 million de dollars (1,8 million de dollars en 2018) au titre du recouvrement des coûts en matière d'instruction des investisseurs.

En 2014, le conseil a autorisé un paiement de 2,0 millions de dollars à la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (FAIR Canada) à titre de fonds de dotation. En 2018, la CVMO a conclu une entente avec FAIR Canada qui permet à FAIR de faire des déductions des contributions de dotation de la CVMO afin de couvrir les frais d'exploitation jusqu'à concurrence de 0,5 million de dollars par année. Il s'agit toujours de fonds de dotation, à l'exception des fonds retirés conformément à l'entente conclue en 2016.

En date du 31 mars 2019, le solde accumulé des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés était de 84,4 millions de dollars (42,1 millions de dollars en 2018). De cette somme, 82,0 millions de dollars étaient détenus en

encaisse (40,9 millions de dollars en 2018) et 2,4 millions de dollars étaient jugés recouvrables (1,2 million de dollars en 2018). En tenant compte des fonds mis de côté pour une distribution possible aux investisseurs lésés, 21,7 millions de dollars (31,6 millions en 2018) des fonds sont disponibles à des fins de distribution. La baisse des fonds pouvant être distribués en 2019 est principalement attribuable à l'attribution de fonds au programme de dénonciation.

De plus amples renseignements sur les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés sont présentés à la note 6 des états financiers.

Recouvrement des sanctions pécuniaires

Bien que la CVMO cherche activement à récupérer les montants des sanctions impayés, d'importantes différences persistent entre les évaluations des sanctions et les recouvrements depuis que la CVMO a commencé à imposer de telles sanctions pécuniaires. Historiquement, les taux de recouvrement auprès des participants au marché sont beaucoup plus élevés que les taux de recouvrement auprès des intimés auxquels la CVMO a imposé des sanctions découlant de questions de fraude – dans ces cas, l'actif est habituellement non-existant ou inaccessible.

La CVMO continue de chercher des moyens d'améliorer ses taux de recouvrement, notamment l'examen de l'expérience des autres organismes du secteur public et privé pour cerner des méthodes qui peuvent être utilisées par la CVMO. Elle a activement perçu les montants impayés au moyen de ressources internes et externes. Une agence de recouvrement externe a été retenue en vertu d'une entente d'honoraires conditionnels pour fournir des services juridiques de recouvrement des titres de créance afin de recueillir les sanctions pécuniaires non payées.

Une liste des intimés qui n'ont pas payé les sanctions pécuniaires imposées par la CVMO est affichée sur le site Web de la CVMO à l'adresse **www.osc.gov.on.ca**.

Le tableau ci-dessous montre les taux de recouvrement des montants des sanctions pour les deux dernières années.

(en milliers)

2018	Imposés*	Recouvrés	Recouvrés en %
Règlements	6 086 \$	5 681 \$	93,3 %
Audiences contestées	5 967	—	0,0 %
Total	12 053 \$	5 681 \$	47,1 %
2019	Imposés*	Recouvrés	Recouvrés en %
Règlements	48 484 \$	44 194 \$	91,2 %
Audiences contestées	77 982	—	0,0 %
Total	126 466 \$	44 194 \$	34,9 %

* Ne tient pas compte des montants payés directement par les intimés aux investisseurs.

Fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM

2018		137,8 M\$
2019		143,1 M\$

Les principaux systèmes des ACVM sont composés du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les ACVM élaborent un nouveau système de surveillance et d'analyse du marché afin d'améliorer la capacité d'analyse du marché.

La CVMO a été nommée le principal administrateur désigné – Fonctionnement afin de recevoir, détenir et gérer les fonds excédentaires provenant des droits que versent les participants au marché qui utilisent les systèmes des ACVM. Il s'agit essentiellement d'un rôle de dépositaire. Les fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM comprennent l'excédent accumulé du fonctionnement des systèmes des ACVM reçu, détenu et géré par le principal administrateur désigné au nom des principaux administrateurs et l'OCRCVM (dans le cas des fonds excédentaires accumulés découlant du système de la BDNI jusqu'au 13 octobre 2013). L'utilisation de cet excédent est restreinte par les diverses ententes entre les principaux administrateurs.

À titre de fournisseur de services, CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI) est responsable de l'hébergement et de la maintenance des systèmes des ACVM. Un comité de gouvernance des systèmes (CGS) des ACVM, composé de membres des quatre principaux administrateurs, a été mis sur pied en vertu d'une entente conclue le 2 avril 2013. Cet accord a également créé un cadre de gouvernance pour la gestion et la supervision des systèmes des ACVM, y compris celui de CGI. L'entente énonce les méthodes de collecte et d'affectation des droits d'utilisation et traite de l'affectation et du paiement du passif qui pourrait survenir. Les droits d'utilisation sont facturés pour recouvrer les coûts de l'exploitation et du redéveloppement des systèmes qui sont utilisés à l'avantage des utilisateurs des systèmes nationaux des ACVM.

En juin 2016, les principaux administrateurs ont signé une entente avec CGI pour remplacer les systèmes nationaux de base des ACVM par un système en mesure de répondre aux besoins actuels et futurs au profit des participants au marché. Les services sur lesquels porte l'entente comprennent l'acquisition de logiciels, la mise au point d'applications, l'intégration de systèmes et le soutien des applications. Le redéveloppement a commencé selon une démarche échelonnée sur plusieurs années à compter de l'exercice 2018. Les principaux administrateurs jouissent de certains droits de résiliation, avec et sans justification, énoncés dans l'entente.

RAPPORT DE GESTION

De plus amples renseignements sur les ententes contractuelles des systèmes nationaux des ACVM et les résultats financiers sont présentés aux notes 7 et 18(a) des états financiers.

De plus amples renseignements sur le jugement requis pour déterminer le traitement comptable approprié pour cet excédent sont présentés à la note 2(d) des états financiers.

Actif du fonds de réserve

Depuis 2001, la CVMO dispose d'un fonds de réserve de 20,0 millions de dollars, comme approuvé par le ministre des Finances à l'époque, pour parer aux manques à gagner ou aux charges imprévues, ou pour compenser le décalage entre la réception des produits et le paiement des charges. Nos principaux critères de placement des fonds sont la protection du capital et la liquidité. Les produits d'intérêts du fonds de réserve sont affectés aux activités générales. L'actif du fonds de réserve est considéré de façon distincte comme un excédent de fonctionnement de la réserve pour témoigner de leur utilisation restreinte.

De plus amples renseignements sur l'actif du fonds de réserve sont présentés à la note 8 des états financiers.

Immobilisations corporelles



Les immobilisations corporelles ont diminué de 18,7 % pour atteindre 8,2 millions de dollars (10,1 millions de dollars en 2018). La baisse est le résultat de l'amortissement plus élevé de l'actif comparativement aux achats au cours de l'exercice. De plus amples renseignements sur les immobilisations corporelles sont présentés à la note 9 des états financiers. Les immobilisations incorporelles ont été reclassées sous un poste distinct dans l'état de la situation financière afin d'offrir des renseignements plus pertinents et fiables, en reconnaissant l'importance accrue des immobilisations incorporelles.

Immobilisations incorporelles



Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 275,2 % pour atteindre 5,0 millions de dollars (1,3 million de dollars en 2018). La hausse est attribuable à des dépenses au titre de la création d'un système intégré de gestion des cas fondé sur des données. De plus amples renseignements sur les immobilisations incorporelles sont présentés à la note 10 des états financiers.

Passif

Comptes fournisseurs et autres créditeurs



Les comptes fournisseurs et autres créditeurs ont augmenté de 26,2 % pour atteindre 20,8 millions de dollars (16,5 millions de dollars en 2018). L'augmentation est principalement attribuable à la répartition des paiements des fournisseurs.

De plus amples renseignements sur les comptes fournisseurs et autres créditeurs sont présentés à la note 11 des états financiers.

Stratégie de 2020

Plans et budget pour l'exercice 2020

Énoncé des priorités

Chaque année, la CVMO publie un énoncé des priorités pour l'exercice en cours. Cet énoncé indique les domaines précis sur lesquels la CVMO se concentrera pour remplir son mandat. Le public a la possibilité de formuler des commentaires sur l'ébauche du document avant qu'il ne soit publié et remis au ministre des Finances.

L'énoncé des priorités est le document de responsabilisation fondamental de la CVMO.

Le 28 mars 2019, la CVMO a publié l'ébauche de son énoncé des priorités pour l'exercice 2019 aux fins de commentaires. Les membres du public pouvaient consulter l'ébauche de l'énoncé des priorités sur le site Web de la CVMO à l'adresse **www.osc.gov.on.ca** et soumettre leurs commentaires à cet égard jusqu'au 27 mai 2019. La version définitive de l'énoncé des priorités est publiée sur le site Web de la CVMO.

Démarche de budgétisation pour 2020

Notre cadre réglementaire doit demeurer à jour et s'adapter à l'évolution constante des structures des marchés et des produits offerts, tout en soutenant la formation de capital en Ontario. La CVMO doit établir un équilibre délicat entre la volonté d'améliorer l'accès au capital et la nécessité de protéger adéquatement les investisseurs. L'énoncé de priorités de 2020 établit les principales priorités de la CVMO en vue de relever ces défis.

La réalisation de ces priorités est un déterminant clé des augmentations proposées au budget 2020 de la CVMO par rapport à 2019, car elle exigera des investissements ciblés dans les domaines suivants :

Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario

- Continuer d'élaborer et de mener des consultations à propos des réformes axées sur les clients

- Poursuivre les travaux d'élaboration des politiques des ACVM relativement aux commissions intégrées aux fonds communs de placement
- Améliorer l'expérience des investisseurs
- Accroître la surveillance du risque systémique des produits dérivés
- Appliquer la loi de manière efficace et en temps opportun
- Améliorer l'établissement de règles axées sur l'économie
- Appuyer la transition vers le régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC)

Réduire le fardeau réglementaire

- Participer à des occasions de réduire le fardeau réglementaire avec les intervenants
- Lancer la refonte du site Web de la CVMO

Faciliter l'innovation financière

- Dialoguer avec le secteur des technologies financières/les entreprises en démarrage
- Créer le Bureau de la croissance économique et de l'innovation
- Mettre en œuvre un régime de fonds alternatifs

Renforcer la base organisationnelle de la CVMO

- Mettre en œuvre un plan stratégique en matière d'effectif
- Poursuivre le projet de refonte des systèmes nationaux
- Mettre en œuvre la première étape de la plateforme d'analyse des marchés
- Moderniser la plateforme technologique de la CVMO
- Créer un organisme fondé sur les données probantes et axé sur les risques
- Assurer la compétitivité et des normes de service claires

RAPPORT DE GESTION

Par conséquent, le budget prévoit une hausse des charges de 1,3 % par rapport au budget de 2019 et de 9,3 % par rapport aux charges de 2019. Les principales raisons de l'augmentation des dépenses en 2019 sont les suivantes :

- la stabilisation de l'effectif grâce à une augmentation au mérite et à l'approbation de cinq nouveaux postes permanents pour soutenir les initiatives prioritaires en matière d'application de la loi et de technologies de l'information;
- des services professionnels afin d'appuyer les initiatives de modernisation technologique;
- une estimation prudente du recouvrement découlant des mesures d'application de la loi harmonisée avec les exercices précédents;
- la mise en œuvre de l'IFRS 16 sur les répercussions sur les coûts du financement;
- les coûts de maintenance des systèmes d'applications de TI embarqués.

Le budget comprend en outre des ressources internes visant la mise en place du RCRMC.

Étant donné que la complexité de l'environnement des marchés financiers augmente, les investissements pluriannuels dans les données et systèmes d'information sont nécessaires pour continuer à fournir une supervision réglementaire fondée sur les données probantes et axée sur les risques. Par conséquent, le budget d'immobilisations a augmenté comparativement aux charges de 2018, reflétant les coûts liés à une importante initiative de gestion des données et des remplacements de l'infrastructure de la technologie. Le financement des immobilisations est également requis pour financer la rénovation des installations dans les locaux existants de la CVMO.

Budget 2020

	2018-2019	2018-2019	2019-2020	Budget 2019-2020 c. budget 2018-2019		Budget 2019-2020 c. chiffres réels 2018-2019	
(en milliers)	Budget	Chiffres réels	Budget	Écart en \$	Écart en %	Écart en \$	Écart en %
				Favorable / (Défavorable)		Favorable / (Défavorable)	
Produits	119 990 \$	129 353 \$	126 839 \$	6 849 \$	5,7 %	(2 514) \$	-1,9 %
Charges	126 637	117 487	128 585	(1 948)	-1,5 %	(11 098)	-9,4 %
Excédent (déficit) des produits sur les charges	(6 647) \$	11 865 \$	(1 746) \$	4 901 \$		(13 611) \$	
Dépenses en immobilisations	9 948 \$	5 657 \$	7 244 \$	2 704 \$		(1 587) \$	

Estimations comptables cruciales

Jugements, prévisions et hypothèses en lien avec la préparation des états financiers conforme aux IFRS

La préparation des états financiers en conformité avec les IFRS exige que la direction formule des jugements, des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour les périodes.

Ces jugements, prévisions et hypothèses sont considérés comme étant « essentiels » :

- s'ils exigent des hypothèses concernant des questions très incertaines au moment où ils sont effectués;
- si d'autres jugements, prévisions et hypothèses avaient raisonnablement pu être utilisés pour la même période;
- s'il est probable que des modifications seront apportées entre les périodes, qui auraient une incidence importante sur les conditions financières de la CVMO, l'évolution de celles-ci ou les résultats des activités de la CVMO.

On a fait appel au *jugement* pour déterminer le traitement comptable approprié du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs et des fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM.

Les sources d'incertitude relatives aux estimations comprenaient principalement les obligations au titre des prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires, les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés, ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi.

De plus amples renseignements sur les jugements et les sources d'incertitude relatives aux estimations qui ont une incidence sur la CVMO sont présentés à la note 2(d) des états financiers.

Prises de position comptables

Veuillez consulter la note 21 des états financiers vérifiés pour connaître les prises de position nouvelles et révisées après publication, mais pas encore entrées en vigueur.

Risques et gestion des risques

Risques et incertitudes auxquels la CVMO est confrontée et gestion de ces risques

Le risque peut être lié à des menaces visant la stratégie ou les activités de la CVMO, ou l'omission de tirer profit d'occasions. La CVMO cherche à s'attaquer entièrement aux risques stratégiques et commerciaux les plus susceptibles de nuire à l'accomplissement de son mandat ou à les réduire au minimum.

Le 1^{er} avril 2019, le conseil d'administration a fait passer les activités de surveillance de gestion des risques plus générales des mandats des comités actuels à un comité de gestion des risques nouvellement créé afin de mieux les cibler.

Risques stratégiques

La CVMO applique la norme internationale pour la gestion des risques ISO 31000 à sa gestion du risque d'entreprise. Pour cela, elle fait appel à un cadre de gestion des risques adopté en novembre 2012. L'objectif du cadre est d'incorporer la gestion des risques à des points de décision stratégique clés, au sein de tous les éléments de ses activités, à tous les échelons du personnel. Le cadre établit un processus pour cerner et évaluer les risques, ainsi que pour mettre en valeur et passer en revue les contrôles.

Inventaire des risques d'entreprise

Les renseignements recueillis grâce au processus de gestion des risques sont sauvegardés dans l'inventaire des risques d'entreprise de la CVMO. Cet inventaire offre l'affichage descendant ou ascendant des risques et des contrôles de la CVMO. La portion descendante décrit l'environnement dans lequel la CVMO œuvre, alors que la portion ascendante traite des risques opérationnels quotidiens qui influencent sa capacité à faire son travail.

RAPPORT DE GESTION

Le Comité de gestion des risques de la CVMO effectue un examen trimestriel de l'inventaire des risques d'entreprise pour cerner les modifications importantes du profil de risque de la CVMO, y compris tout risque nouveau ou émergent. Cette information est signalée à la haute direction, au Comité des finances et de l'audit ainsi qu'au conseil d'administration.

Risques commerciaux

La CVMO a établi des politiques et des processus pour cerner, gérer et surveiller les risques opérationnels et commerciaux qui pourraient avoir une incidence sur sa situation financière et sa capacité de mener ses activités habituelles. La direction assume la responsabilité du contrôle et de l'atténuation continus du risque opérationnel en assurant la mise en place de procédures, de contrôles internes et de processus appropriés, ainsi que d'autres mesures, notamment les mesures de conformité.

Les risques opérationnels peuvent comprendre un risque pour la réputation de la CVMO. La CVMO contrôle le risque associé à la réputation, en ce qui a trait à la gestion financière, surtout au moyen de son code de déontologie et des pratiques de gouvernance établies par son conseil d'administration (des renseignements sont accessibles à l'adresse www.osc.gov.on.ca), ainsi que d'autres programmes, politiques, méthodes et cours de formation portant sur la gestion du risque.

Audit interne

L'audit interne réalisé par la CVMO constitue une assurance et un service consultatif offert au conseil d'administration et à la direction. L'audit interne aide la CVMO à élaborer, évaluer et améliorer des pratiques de gestion des risques, des contrôles internes fondés sur les risques, de bonnes pratiques de gouvernance et des pratiques commerciales saines.

La fonction d'audit interne est régie par une Charte approuvée par le conseil d'administration de la CVMO et par un plan d'audit interne annuel

également approuvé par le conseil. Le directeur général de l'audit interne, qui relève du Comité des finances et de l'audit, lui présente les résultats des audits internes et il remet un résumé annuel des principales constatations de l'audit interne au conseil d'administration.

Risque lié aux systèmes

Le groupe responsable des services de l'information de la CVMO surveille et passe en revue les systèmes et l'infrastructure de la CVMO pour maintenir leur fonctionnement optimal. La CVMO effectue également une fois par an des évaluations approfondies de la sécurité et de la vulnérabilité pour mettre en évidence les secteurs de risque potentiels. Toutes les principales conclusions et recommandations découlant de ces évaluations font l'objet d'un suivi. De plus, la direction doit y répondre et y associer une date visée pour la prise d'une mesure corrective. Les résultats de ces évaluations et les progrès réalisés pour tenir compte de ces constatations et des recommandations sont signalés au Comité des finances et de l'audit et utilisés pour améliorer la sécurité des systèmes de la CVMO.

La CVMO dépend des systèmes des ACVM, exploités par CGI, pour recueillir la majorité de ses droits de participation. Les ACVM exigent que CGI fournisse un rapport d'audit annuel effectué par un tiers (ICCA 3416 – Type II) fondé sur un examen et une évaluation de la conception des contrôles internes et de l'efficacité des systèmes des ACVM et de services externes offerts par CGI. De plus, CGI doit avoir pour ces systèmes un site fonctionnel de reprise après sinistre qui est mis à l'essai tous les ans. L'essai le plus récent a été effectué en janvier 2019.

La CVMO pourrait être redevable de façon conditionnelle des réclamations ou des coûts associés au fonctionnement des systèmes des ACVM. De plus amples renseignements à cet égard sont fournis à la note 18 des états financiers. On ne prévoit aucune modification importante du volume des droits perçus par l'entremise de ces systèmes.

Poursuite des activités

La CVMO dispose d'un plan exhaustif de poursuite des activités afin d'assurer le maintien des services de réglementation essentiels en cas de perturbation externe. Le plan fait l'objet d'améliorations et d'examens constants et intègre des stratégies pour s'attaquer efficacement à divers scénarios de perturbation des marchés.

Risque financier

La CVMO maintient des contrôles internes rigoureux, comprenant la supervision par la direction afin d'assurer une certitude raisonnable en ce qui a trait à la fiabilité des rapports financiers et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Ces contrôles font l'objet d'examens annuels dans le cadre du programme de contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF).

Pour les exercices terminant les 31 mars 2019 et 2020, les participants devront utiliser les données du plus récent exercice pour calculer leurs droits de participation. Pour cette raison, les produits réels reçus pourraient être différents de ceux prévus. Cette situation ne devrait pas nuire aux activités de la CVMO.

Risque juridique

Occasionnellement, la CVMO est engagée dans des poursuites découlant de la conduite normale de ses affaires. Les règlements de ces poursuites sont constatés au moment de leur exécution. À l'heure actuelle, la Commission n'est pas en mesure de déterminer l'issue et le règlement définitif des poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

Résumé des résultats du programme CIIF

Au cours de l'exercice, les processus de CIIF de la CVMO ont été examinés et la documentation mise à jour au besoin. L'efficacité opérationnelle a été mise à l'essai au moyen du cadre et des critères établis dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » (version de 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Sous la supervision de la direction et avec sa participation, le personnel a procédé à une évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO au 31 mars 2019. En se fondant sur cette évaluation, la CVMO a conclu que le CIIF était efficace et ne présentait aucune faiblesse importante.